



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 5 février 2024

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 5 février 2024 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Eric BLANC
Frédéric BONNARD
Valérie ROZIER
René MICHEL

Thierry BEAU
Didier GOUTTE
Josette RAYMOND
Sophie BOUVARD

Excusé : Laurent MARION (Pouvoir donné à Jean-Philippe CHAUX)

Absent : Elodie GIDON

1 Désignation du secrétaire de séance

- *À l'unanimité des membres présents, Jean Philippe CHAUX est désigné comme secrétaire de séance.*

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2023

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2023, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Sophie BOUVARD (secrétaire de séance du Conseil municipal du 13/11/2024) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération des produits amendes de police 2023

Monsieur le Maire précise que le département rétrocède, chaque année, aux communes et à leurs groupements (de – 10 000 habitants) le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, pour encourager les aménagements en termes de sécurité routière.

La commune a déposé, au titre de l'année 2023, un dossier de subvention portant sur des aménagements de sécurité. La somme attribuée pour l'année, au titre de ces amendes de police, est de 7 000.00€ (3866.00€ en 2022).

- Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal approuve la somme attribuée à l'unanimité des membres votants.

4 Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024, et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est possible d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement 2024 à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement ouvertes au budget de l'année précédente (année 2023), hors dépenses afférentes au remboursement de la dette.

A titre d'information, le montant des crédits ouverts au budget en 2023 s'élève à la somme de 352 826.69€. Les sommes engagées peuvent être de 88 206.68€ (25% X 352 826.69€). Cependant en fonction des besoins nécessaires, il est proposé au conseil municipal d'engager la somme de 33 330.00€ sur le chapitre 20 (frais d'études) et sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) afin d'honorer les dépenses engagées.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, autorise cette décision à l'unanimité des membres votants.

5 Délibération approbation des modifications à apporter aux statuts du syndicat mixte des eaux du monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la délibération du 17 novembre 2023 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat.

Il expose les différentes modifications à apporter aux statuts actuels qui portent essentiellement sur :

- Déménagement du siège à POMEYS
- Composition et dénomination des communes ou représentation des communes adhérentes
- Composition du comité syndical

- Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire approuve à l'unanimité ces modifications.

6 Délibération demande de subvention DETR 2024

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal de la possibilité de solliciter des aides, de la part de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2024, sous condition que le dossier entre dans les thématiques éligibles.

Il propose de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention pour la rénovation du centre d'animation.

Parmi les thématiques, celles dans lesquelles s'inscrit le dossier sont les suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation du centre d'animation :

- Isolation, étanchéité globale du bâtiment

- Etanchéité toiture
- Rénovation de l'ensemble des menuiseries extérieures (portes fenêtres)
- Etanchéité des ouvrants
- Optimisation du système de chauffage
- Production énergie renouvelable en autoconsommation
- Mise aux normes électrique
- Rénovation peinture et sol
- Réfection plomberie et sanitaire
- Equipement audio
- Aménagement extérieur
- Réfection façade (sous bassement)
- Récupération des eaux de pluie avec la pose d'une cuve de 10 000L, pour arrosage des espaces verts communaux

Le lancement des études et le chiffrage sont prévus durant le 2^{er} trimestre, la consultation des entreprises pour le 3^{ème} trimestre et potentiellement le démarrage des travaux au cours du 4^{ème} trimestre 2024.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, autorise cette décision à l'unanimité des membres votants.

7 Délibération avenant au règlement 2023/2024 de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire a expliqué lors du conseil précédent qu'un manque de places à la garderie du soir est constaté depuis la rentrée scolaire.

Afin de remédier à ces difficultés, Mr Le Maire propose d'ouvrir 3 places supplémentaires ce qui amèneraient à 18 places disponibles au lieu de 15 à la garderie du soir. La capacité d'accueil réglementaire du local est atteinte avec cette évolution. Cette extension est réalisée à titre d'expérimentation jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette délibération restera en vigueur à la rentrée scolaire 2024/2025 si les résultats de l'accueil de la garderie périscolaire du soir sont satisfaisants, en termes de qualité d'accueil pour les enfants et de cadre de travail par l'agent en charge de la garderie.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de monsieur le maire, autorise cette décision à l'unanimité des membres votants.

8 Délibération demande de subventions diverses exceptionnelles

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle faite par l'école pour la classe de cycle 1 maternelle pour une sortie découverte de 2 jours. Le montant de cette sortie est estimé à 2691.00€. La commune accorde déjà une subvention exceptionnelle aux classes de cycle 2 et cycle 3 pour ce même type de voyage avec une participation d'environ 15% du coût global. Une proposition est faite pour que ce même taux soit retenu pour cette demande. Le montant de cette subvention serait de 400.00€. Cette participation restera exceptionnelle et ne sera pas reconductible chaque année.

De plus la commune met à disposition une ATSEM pour l'accompagnement lors de ce voyage, la commune aura donc aussi à sa charge des heures supplémentaires à rémunérer ainsi que des heures à faire récupérer à l'agent.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, autorise cette décision à l'unanimité des membres votants.

Une demande de subvention a été faite par la maison familiale de Balan, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

9 Délibération des indemnités de fonctions des adjoints

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une revalorisation des indemnités de fonctions des adjoints au vu de leurs délégations importantes qui exigent beaucoup de temps et de compétences. Ces délégations soulagent l'activité de Monsieur Le Maire, en conséquence son indemnité de ne sera pas modifiée.

Il rappelle le mode de calcul des indemnités des élus qui est fixé par un pourcentage de l'indice brute de la fonction publique (indice 1027).

Le taux actuel d'indemnité des élus pour BIBOST :

- Maire 31% maximum possible 40.30%
- Adjoints : 8.25% Maximum possible 10.7%

Monsieur le Maire propose une revalorisation à 9% de l'indice 1027 qui porterait l'indemnité à 367.73€ brut par mois.

Mr le Maire précise que cette revalorisation permet aussi une mise à niveau par rapport aux communes du secteur de même strate que Bibost.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, autorise cette décision à l'unanimité des membres votants

10 Compte rendu des diverses commissions

Commission urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclarations préalables :

DP0690222300019 : Pose de panneaux photovoltaïques 14 panneaux 435WC – Refus le 15/11/2023
IFZEN SOLUTIONS 26 chemin des Chevriers 69690 BIBOST

DP0690222300020 : Installation de panneaux photovoltaïque sur toiture d'une surface de 14m² (7 modules de 425WC) – Sans opposition 20/11/2023
DES ELECTRICITE 340 chemin de la Brosse 69690 BIBOST

DP0690222300021 : Installation de panneaux photovoltaïque sur toiture d'une surface de 14m² (7 modules de 425WC) – Sans opposition 20/11/2023
DES ELECTRICITE 293 chemin de la Brosse 69690 BIBOST

DP0690222300022 : Installation de panneaux photovoltaïque sur toiture d'une surface de 14m² (7 modules de 425WC) – Sans opposition 01/12/2023
DES ELECTRICITE 85 Grande rue 69690 BIBOST

05 février 2024

DP0690222300023 : Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation de 6KWS sur habitation existante surface 30m² – Sans opposition 01/12/2023
SAGE Emmanuel 160 Grande rue Lotissement le Panorama 69690 BIBOST

DP0690222300024 : Installation photovoltaïque full black sur toiture d'une surface de 40m². Aucun compteur de consommation n'est nécessaire – 01/12/2023
ISOWATT 680 chemin de la Reberdière 69690 BIBOST

DP0690222400001 : Pose de capteur photovoltaïque sur toiture en surimposition. Surface 29m² – Sans opposition le 26/01/2024
MONTET Julien 106 grande rue 69690 BIBOST

Permis de construire :

PC0690222300003 : Transformation d'une grange en deux niveaux en surface habitable – extension de la maison existante – Arrêté le 19/01/2024
BERTRAND Natacha 7 impasse Chaverot 69690 BIBOST

Commission Voirie par Frédéric BONNARD

Une rencontre avec la CCPA a eu lieu concernant les travaux d'assainissement du Planin et le changement des canalisations d'eau potable qui vont occasionner des dégâts sur la voirie, (chemin des Marronniers, chemin des Angelots, chemin du Planin et chemin des Chevriers). L'objectif est de rénover totalement les voiries après travaux et de mutualiser les coûts entre les différents gestionnaires (assainissement CCPA, voirie CCPA, syndicat des eaux, commune de Bibost).

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Les entretiens annuels sont terminés avec les agents.

La préparation du budget 2024 est en cours, en attente d'avoir les prévisions de toutes les commissions.

Commission Fleurissement par Josette RAYMOND :

Josette Raymond a effectué une formation de 2 jours sur la taille d'arbustes.

Point divers

- L'OPAC du Rhône a rejoint l'OPAC de la Loire : le groupe 2 Fleuves Rhône habitat et Loire Habitat a été créé.
- Le prestataire de la cantine API RESTAURATION a transmis un courrier, qui explique sa politique d'approvisionnement en termes de produits locaux. Le courrier est disponible à la mairie ou sur le site de la commune <http://www.mairie-bibost.fr> dans la rubrique Actualités.

La séance est levée à 21h05

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> Jean Philippe CHAUX
	